

Zonage applicable aux kinésithérapeutes conventionnés

- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites communales

Type de zone :

- Zone très sous dotée
- Zone sous dotée
- Zone intermédiaire
- Zone très dotée
- Zone sur dotée

En raison de la superposition de certaines dénominations, des communes peuvent ne pas être indiquées.

Carte établie par la FFMKR sur la base de l'arrêté du 03/05/2019 publié au RAA de Mayotte le 15/05/2019

Date d'application du zonage : 15/05/2019

Mise à jour : 15/05/2019

